



DELIBERATION N°20140116 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 5 septembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 3 représentés, 1 excusé, 1 absent, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 48) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 47) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. RIVAT Jean-Paul qui donne pouvoir à M. CADEGROS Régis (jusqu'à 19 h 48).
- M. CIGNA Alexandre qui donne pouvoir à Mme FLECHET Andonella.
- M. KIZIRIAN Philippe qui donne pouvoir à M. VALETTE Stéphane.

EXCUSE ou ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 47).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA.

-----oooOooo-----

O B J E T :

POLITIQUE DE LA VILLE - PROLONGATION DE L'OCTROI D'UN POSTE D'ADULTE-RELAIS POUR LE QUARTIER DE SAINT-JULIEN/CRET-DE-L'OEILLET - CONVENTION AVEC L'ETAT ET L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES (ACSE)

M. DEGRAIX JEAN-LUC EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale a attribué à la ville de Saint-Chamond un poste d'adulte relais par courrier du 13 mai 2011. Cette convention d'une durée de 3 ans arrive à échéance.

Faisant suite à la demande de prolongation de la convention, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a autorisé le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans.

Le montant annuel de l'aide financière de l'Etat par poste à temps plein est de 17 784,50 € par an.

Le cadre général de la mission :

Poursuivre l'intervention dans le cadre des opérations de réhabilitation du quartier de Saint Julien / Crêt de l'œillet afin de finaliser les missions qui avaient été inscrites dans la précédente convention :

- Susciter des projets, organiser et prendre en charge des activités permettant de créer du lien pendant la période sensible de réhabilitation, et faire vivre les espaces réhabilités,
- Organisation de réunions publiques,
- Aspect communication en accompagnement des équipes,
- Réguler les tensions, les conflits entre individus et institutions,
- Informations régulières en lien avec les usagers et partenaires du quartier,
- Favoriser les liens, le dialogue entre Gier Pilat Habitat, la Ville et les habitants,
- Accompagner Gier Pilat Habitat dans la phase de consultation des locataires,
- Mobiliser le public en insertion des quartiers afin qu'il profite des travaux pour s'intégrer dans une dynamique de retour à l'emploi,
- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants dans un quartier avec le soutien aux initiatives impliquant directement les habitants,
- Profiter des travaux de réhabilitation ou de construction d'immeubles et des économies de charges induites par les travaux pour sensibiliser les habitants aux consommations d'énergies et à la collecte sélective des déchets revalorisables et recyclables.

Le positionnement du poste, 3 ans après sa création, doit permettre de mieux faire vivre le quartier. En effet il reste des enjeux forts en terme de vivre ensemble, d'utilisation des espaces.

De plus, les missions du poste permettront d'appuyer les orientations, fortes, poursuivies par le futur contrat de ville (renouvellement urbain, développement social, insertion et développement économique) et la mise en place des conseils de citoyens.

Pour le renouvellement du poste il est nécessaire de signer, avec l'Etat, une convention de 3 ans. Cette signature devra intervenir pour le mois de septembre 2014.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention avec l'Etat et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), relative au renouvellement d'un poste adulte-relais, pour le quartier de Saint-Julien Crêt-de-l'œillet,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention officialisant le renouvellement du poste,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget de la ville, chapitre 012.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 16 septembre 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140915-dl20140116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2014